

En cas de galère financière pour te loger, des solutions existent :

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) : si les fins de mois sont difficiles, pense au FSL. C'est une aide ponctuelle qui peut te donner un coup de pouce pour ton premier loyer, les frais d'agence, le dépôt de garantie, et même certaines factures. Mais attention, le logement pour lequel tu demandes cette aide doit se situer en Haute-Garonne et répondre aux critères de salubrité. Plus d'infos ? C'est ici : [FSL Haute-Garonne](#).
- Les Garants : Avoir un garant, c'est rassurant pour toi et surtout pour ton propriétaire. Même si ce n'est pas une obligation légale, c'est souvent demandé, surtout si tes revenus sont irréguliers ou insuffisants. Et si tu n'as pas de garant ? Pas de panique !
 - Visale est là pour toi. C'est comme un super-garant virtuel. Il te couvre, et ce, gratuitement, que tu sois en résidence étudiante privée, en logement du CROUS ou même en Habitat Jeunes. Pour les étudiants et alternants, la garantie est même accessible sans condition de ressources, pour un loyer max de 600€ charges incluses. Toutefois, il faut faire la démarche avant la signature du bail et tu peux commencer jusqu'à 3 mois avant. Passe le test d'éligibilité sur [visale.fr](#), crée ton compte et suis les étapes.
 - Si par chance tu as un garant physique, celui-ci devra te fournir plusieurs documents : ses 3 derniers bulletins de salaire, une attestation d'employeur, un justificatif de domicile, une pièce d'identité, et son dernier avis d'imposition.

Allez, on ne se décourage pas, tu as toutes les cartes en main !

Avance Loca Pass pour financer le dépôt de garantie

Cette aide est proposée par Action Logement. Elle permet de financer le dépôt de garantie et est valable pour tout type de logement. La caution ou le dépôt de garantie est une somme d'argent encaissée par le bailleur au moment de l'entrée dans le logement pour couvrir des manquements du locataire (loyer impayé, dégradation du logement)

www.actionlogement.fr

Dispositif Instal'toit

Dispositif mis en place par la Mairie de Toulouse, permet de couvrir les dépenses liées à l'installation dans un logement. Le montant de l'aide peut varier entre 100 et 500 euros remboursables sur 2 ans. Il n'y a pas de frais de dossier ni d'intérêts à payer.

<https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/logement-et-urbanisme/se-loger/louer-un-logement#obtenir-une-aide-au-logement>

Service aide au logement de la Mairie 05 61 22 31 91